

COMPTE-RENDU du GT F3SCT du 27/05/2025

Présents : M Marfaing (CGT), Mmes Pontié et Brandan (FO), Mmes Manzato et Daries (FSU), Mmes Duprat (secrétaire), Puzos, M. Boyer (Sgen-CFDT), M. Paulus (UNSA)
Mme Audevard, CPD

Préambule : La FS réunie en GT a procédé à la rédaction de 8 avis.

Objet : Analyse des mentions RSST du 02/04/24 au 19/05/25

(voir aussi document statistique)

- **46%** de mentions visées dont **21%** à plus d'une semaine
- **20%** des mentions font l'objet d'une réponse de l'administration

La FS constate à nouveau une nette baisse des visas et l'absence de réponse de l'administration

- **43 saisies** sur la période pour **31 situations** différentes.
- Plus de **86%** des mentions concernent le 1^{er} degré dont **32%** émises par les directeurs d'école.
- **86%** des mentions concernent les **RPS**.

➤ **RPS**

- dont **46%** concernent des situations « **élèves en difficulté à expression comportementale** ».

Sur **10 situations** signalées (objet de 17 mentions) il y a **6 situations nouvelles** ce qui porte à **36 le nombre de situations signalées via le RSST depuis la rentrée.**

- *Font l'objet de nouvelles mentions (en sus de celles étudiées en avril) :*

- Tarbes Ormeau – Anatole France (primaire)
- Aureilhan les Cèdres (maternelle) : 4 mentions
- Séméac J.Bousquet (maternelle) : 4 mentions (4 personnels)
- Tarbes Pablo Neruda (maternelle)

- *Nouvelles situations :*

- St Laurent de Neste
- Bazet M. Pagnol
- Tarbes J.Verne : 2 situations
- Guchen
- Tournay
- Tarbes Perraut/Prévert

11 situations font état de **violences physiques sur les adultes** : coups, morsures, impacts d'objets projetés qui **relèvent de l'accident de service sans que cette possibilité ait été signalée par le chef de service en réponse à la mention RSST.**

Pour la FS la santé de ces personnels est impactée.

La FS demande que le chef de service informe les personnels de la procédure de déclaration d'accident de service dès la prise de connaissance de la mention RSST.

- **2 situations** font état d'une **mise en danger de l'élève lui-même**

La FS rappelle son alerte sur la mise en cause de la responsabilité des enseignants en cas d'accident.

La FS demande un soutien de la hiérarchie qui doit intervenir au plus vite.

- **Plusieurs situations** font état de **violences physiques sur les autres élèves** malgré l'hyper vigilance des adultes qui ne peuvent parer à tous les comportements imprévisibles.

Pour la FS, ces situations de violence ne sont pas acceptables dans le milieu scolaire : elles dégradent le climat de classe et d'école en instaurant de la peur chez les élèves, créent des tensions avec les parents d'élèves qui, à juste titre, n'admettent pas ces violences et en font le reproche aux enseignants, compromettent les situations d'enseignement et d'apprentissage. Par ailleurs, les enseignants signalent subir du stress et des pressions de la part des familles.

Pour la FS la santé et la sécurité des personnels et des élèves sont impactées.

Pour la FS, l'institution fait, en connaissance de cause, peser un risque élevé sur l'intégrité physique et mentale des personnels et des élèves.

La FS fait le constat que l'employeur ne respecte pas son obligation de garantir la santé et la sécurité de ses agents.

- dont 4 situations font état d'agressions (menaces, intimidations) et/ou violences verbales ou remise en cause systématique du travail de l'enseignant de la part de parents d'élèves :

Tarbes P.Bert, Tarbes Michelet, LP Lautréamont, Arrens marsous (3 mentions)

La FS préconise l'accompagnement RH des personnels dans ces situations : soutien du supérieur hiérarchique avec un rappel à l'ordre des parents d'élèves, information sur leurs droits (protection fonctionnelle, déclaration d'accident de service) et diffusion des protocoles ministériels (« réagir à des accusations, agressions, violences »), information sur les dispositifs d'accompagnement psychologique et/ou médical...

- dont 2 situations de conflit interprofessionnel

CLG P.Valery – Tarbes J.Moulin

La FS demande qu'un rappel systématique soit fait par le supérieur hiérarchique pour que les RPS soient intégrés au DUER de l'établissement.

- **Alerte : situation n°10566 CLG Desaix. Demande d'intervention du médecin du travail pour propos suicidaires d'un personnel.**

➤ **CONDITIONS de TRAVAIL:**

- **décharge de direction non assurées** : Lamarque Pontacq

La FS demande qu'une organisation pérenne soit mise en place.

- **non remplacement : 4 situations** (Tarbes J.Verne : 4 mentions - Lézignan : 2 situations - Argelès)

La FS constate la surcharge de travail et surcharge mentale induites par le non remplacement et la répartition des élèves dans les autres classes. La FS s'interroge sur les conditions de sécurité.

NB : Sur Tarbes J.Verne jusqu'à 4 classes réparties sur les 7 autres classes régulièrement !

- refus de temps partiel : 1 situation

➤ **BATI :**

- risque de chute : CLG P. Valery

La FS demande l'intervention du CPD pour contrôle de la résolution. (n°10674).

- risque extérieur (intrusion animal) : Tostat

La FS demande l'intervention du CPD pour contrôle de la résolution. (n°10430)

- risque incendie /explosion : CLG P.Valery

La FS demande qu'un courrier soit adressé au Conseil Départemental et que la situation soit suivie par les CPD. (n°10680)

- risque état bâtementaire (+ chute+ hygiène) : LP Lautréamont

Alerte : risque d'effondrement de plafond suite à fuites régulières. Demande de mise en sécurité à adresser au chef d'établissement et contrôle de la structure.

La FS demande qu'un courrier soit adressé au Conseil Régional et que la situation soit suivie par les CPD. (n°10697)

Conclusion

La Formation Spécialisée a émis des avis en lien avec les situations les plus récurrentes et préoccupantes analysées cette année scolaire.